LETTRE DV PERE CHANTELOVVE de l'Oratoire, au Cardinal de Richelieu.

A NANCY,
Par H. Viliot, demeurant rue des Artisans, à la Ville neufue.

M. DC. XXXI.

Lettre du Pere de Chantelouue de l'Oratoire, au Cardinal de Richelieu.

MONSEIGNEVR,

Il court depuis quelque temps vne lettre dans Paris, laquelle vous auez eſcrite à la Reyne, Mere du Roy, ce me ſemble trop inſolente & ſi contraire à vos actions, que ie m'eſtonne qu'elle ſoit demeurée iuſqu'à preſent ſans reſponſe de ſa part, affin de r'abbattre ceſte preſomption, & diminuër le meſpris que vous faittes d'vne ſi grande Reyne, qui par excez de bonté, & de trop facile créance, ſe voit aujourd'huy reduite en pire condition qu'vn Eſclaue, & bien eſloignée des termes dont vous luy eſcriuez; Mais ayant ſçeu qu'elle n'a paru deuant ſes yeux, & que vous n'auez eu autre deſſein que de la donner au public pour deſguiſer la verité, & couurir vos fourberies, trop foibles toutesfois pour combattre ſon innocence; Ie me ſuis reſolu d'y reſpondre ſans paſſion, ny intereſt, mais ſeulement pour repouſſer vos flatteries menſongeres, & vous donner celle-cy, au lieu d'vne qui par voſtre inuention court à Paris ſoubs mon nom, laquelle ie n'ay iamais penſé de faire. Ie veux des-abuſer les plus groſſiers, qui n'ayants l'entiere cognoiſſance des affaires, pourroient adjoûter foy à vos artificieux diſcours, & aux fauſſetez dont voſtre Lettre eſt compoſée. La plainte que vous faittes d'auoir eſté déchiré auprés d'elle, eſt autant eſloignée de voſtre cœur, que hors de propos, puis que par tous vos déportemens vous auez trauaillé comme on voit à la perdre & à la ruïner en l'eſprit du Roy ſon fils, pour y prendre ſa place dont elle s'eſt apperceuë trop tart; & qui pis eſt, en vn temps où le mal eſtoit ſans remede,

comme les affaires le font voir clairement. Ses bienfaits auoüez de voſtre bouche, & voſtre prud'hommie bien déguiſée, luy oſtoient toute ſorte de meſfiance; mais apres la cognoiſſance de voſtre fauſſeté, elle s'eſt veuë contraincte de vous congedier de ſa maiſon, eſtant fort iuſte de ſe deffaire d'vn mauuais & diſſimulé ſeruiteur, qui par faux rapports auoit chaſſé les ſiens pour y en eſtablir d'autres à ſa poſte, & attiré à ſoy tout ce que la liberalité du feu Roy ſon ſeigneur, & celle de ſon Fils luy auoient acquis, & de trois cent mille eſcus de plus, dont vous l'auez laiſſée endebtée. Il n'y à perſonne qui ſçache mieux que vous, la raiſon pour laquelle elle vous a eſloigné; Mais vous plus fin, auec la plus noire & infame ingratitude dont lon ayt ouy parler, abuſant de ſa bonté & facilité, apres vous eſtre rendu maiſtre des affaires, auez pris vne ſi prodigieuſe puiſſance ſur l'Eſprit du Roy, que le faiſant conſentir à voſtre effrenée paſſion, vous l'auez ſeparé de la Reyne ſa Mere, autant d'intelligence que d'affection au grand eſtonnement de la Chreſtienté. Vous l'auez fait arreſter priſonniere dans le Chaſteau de Compiegne entre quatre murailles, où vous la faites garder par mil hommes de pied, & trois cents cheuaux, n'ayant pour tout proumenoir que ſoixante pas de rampart de la Ville, muré des deux coſtez, & garny de ſentinelles nuict & iour. Voila vn commencement de iuſtification que vous faites, & vos déportemens ſont le triomphe de voſtre innocence, diſſimulant au Roy ſa priſon, & le déplorable eſtat auquel elle eſt. Penſez-vous aiſément faire croire au public, que les Apoſtils que vous auez faits vous-meſme à la Lettre de Monſieur, Frere vnique du Roy, imprimez par voſtre commandement, qui portent que le Mareſchal d'Eſtrée n'a eu autre ordre que de prier la Reyne de la part de ſa Majeſté d'aller en ſa maiſon de Moulins, vous puiſſent lauer? il ne falloit

pas tant de gents pour l'accompagner, portant ceste parole à vne femme, ny les y tenir depuis, comme vous faites encore à la ruïne du pauure peuple, dans vne année si necessiteuse. Dittes la verité, pourquoy l'auez-vous esloignée d'aupres du Roy ? C'est trop déguiser la matiere, les gents de bien cognoistront auec le temps que vous n'auez mis la Reyne en prison, & contrainct Monsieur de sortir du Royaume, pour aller trouuer seureté de sa vie dans les Maisons Estrãgeres, que pour demeurer absolu Maistre de la maison, & acheuer sans contredit le dessein que vostre ambition naturelle vous a fait projetter dés long-temps, de restablir en vostre personne la charge de Maire du Palais, supprimée dés la premiere race de nos Roys, dont si n'auez aujourd'huy le tiltre, du moins en auez-vous la fonction & jouyssance entiere ? Qui vous empeschera, puis que par vostre tyrannie vous donnez ordre que les iustes plainctes de la Reyne & de Monsieur, ne soient entenduës du Roy pour le détromper, & luy faire voir clairement vos pretentions insupportables, à la honte & au mespris de ceste France, autresfois fleurissante ? Quelle violance n'apportez vous pour empescher que la plaincte du Frere du Roy ne soit ouye dans le Parlement? Il vous est impossible de nier, que vous n'ayez entre vos mains, & de vos Creatures, les plus importantes places du Royaumes, les Vaisseaux de Guerre, Canons, Munitions, Sallines, qui est le principal reuenu du Royaume, & tout l'argent exigé sur ce pauure peuple, par Impositions, Subsides, & Edicts, lequel aussi-tost leué par ceux qui vous seruent aux affaires des Finances, est mis en seureté dans les Places & Citadelles renduës imprenables par des immenses despenses qui sont aujourd'huy la ruïne du peuple, & la necessité qui paroist dans toutes les Prouinces. Cela vous touche peu, pourueu que vos Coffres soient plains, & en seureté dans vos

Places. Il n'y à point d'homme si peu iudicieux dans les affaires, qui ne iuge bien que vous vous mettez en estat de vous desfaire du Roy, comme vous auez fait de la Reyne sa Mere, & de Monsieur son Frere, quand il vous plaira, & lors que vostre dessein que ie tais maintenant par discretion, lequel vous poursuiuez par toute sorte d'inuentions & artifices, sera au poinct que vous le demandez: Au moins estes-vous en estat de le despoüiller d'vne des meilleures parties, si le Souuerain Protecteur des Personnes Sacrées n'y met la main? Ne vous imaginez pas que les flatteurs discours de vostre Lettre, ny toute la Rethorique que ce malin Esprit vous a peû fournir, vous oste iamais la qualité d'ingrat & de traistre, mentionnée en icelle: vous ne la perdrez iamais, quoy que fassiez, l'ayant acquise trop iustement. Ce pourpre de l'Eglise, dont elle vous a reuestu par vostre confession, est maintenant terny d'vne si noire couleur, que ie m'estonne comme Dieu dilaye si long temps le chastiment deû à tant de perfidie & d'audace. Ces protestations de fidelité & d'affection, aussi trompeuses que belles, & le dessein de ceste reputation dissimulée que vous desirez porter à Rome, s'accommode fort mal auec vos actions: vous pésiez bien, faisant équipper & mettre en ordre les galeres, r'enuoyer la Reyne en Italie, comme vostre ame lasche le desire; Le voyage de Moulins n'estoit pas pour autre sujet; Vous auez trop bonne part en France pour l'abandonner, aussi bien vos fourberies sont plus cogneuës à la Cour de Rome qu'en celle de France. Le Cardinal Baigne, homme de bien, & sans reproche, a sans doute representé à sa Saincteté, auec verité vostre ambition desreiglée: laquelle est venuë à si haut poinct, que la chaire de Sainct Pierre ne suffiroit pas pour la borner; Si vous duriez long-temps vous acquereriez sans doute cét effroyable nom de fleau de Dieu

Dieu en France, qui fut donné à Attila, quand il fut deffait lors de l'establissement de ceste Monarchie; Elle a commencé de son temps, & si Dieu ne nous preserue de tant de malheurs (que nous ne pouuons éuiter sans son assistance) elle finira au vostre. Vous n'auez garde d'auoüer la diuision de la Mere d'auec le fils, & du frere d'auec le frere, elle est trop odieuse deuant les hommes, pour confesser d'auoir separé ce que Dieu & la nature ont joint; Vous voulez que ceux qui ont cognoissance de vostre malice noire, & qui ne la peuuent regarder qu'auec des larmes de sang, passent pour calomniateurs & perturbateurs du repos public; Vostre marchandise est éuentée, elle n'est de mise qu'aupres du Roy, que vous tenez assiegé, luy ayant osté ses bons & fidelles seruiteurs, & tellement intimidé les autres, que personne ne luy parle plus d'autre langage que celuy dont vous donnez la Tablature. Et qui découure plus apertement vostre mauuais dessein, c'est d'auoir auec serment exigé du Roy de vous dire entierement ce qui luy sera dit contre vous, mesme dans le Sacrement de Confession. Quel sujet auiez-vous de luy faire changer de Confesseur? c'estoit de crainćte que le bon Pere Souffrant n'eust dessillé ses yeux, luy faisant cognoistre vostre ambition démesurée, ayant veu les choses qu'elle a causées, & cause encore tous les iours à la France: Vous en auez pris vn autre, ignorant en ceste matiere, qui sera long-temps à descouurir vos fourbes, & par ce moyen le temps s'escoulera. C'est pour nos pechez que Dieu permet que le Roy ne cognoisse pas ses maux & les nostres: mais il faut esperer que par sa grace il les luy fera cognoistre, affin d'y pouruoir, & au soulagement de son peuple, en nous tournant visage & arrestant le cours de ceste prodigieuse Fortune. Le dessein de vostre Lettre n'est que pour les plus simples, affin que dans vos soubsmissions

imaginaires

imaginaires lon croye qu'il ne tient pas à vous que vous ne soyez r'accommodé auec la Reyne: vostre intention en a tousiours esté fort esloignée, quoy que dés le lendemain de la rupture vous auez fait semblant de le desirer. Ces moyens là sont trop foibles pour en laisser la creance au public, ny que les horribles violences que vous faites executer tous les iours, vous soient permises sans qu'on y puisse trouuer à redire; Vos tours ordinaires sont de frapper en vous humiliant. Ie suis de tout le Royaume le moins interessé, & de condition qui n'a aucun besoin de biés, obligé à la verité à la Reyne Mere du Roy, de quelques bien-faits, mais principallement de ce qu'elle a engendré à la France son fils, que Dieu luy conserue s'il luy plaist. Ie ne dis tout cecy que pour l'affection que i'ay au bien de ses affaires, & soulagement de ses sujets, qui souffriront sans doute vne grande alteration, s'il n'arriue vn prompt changement pour destourner les mauuaises influéces qui nous menaçent de grands malheurs, si vous ne vous amandez. Ie prie la diuine bonté qu'elle vous en fasse la grace, & que vous vous seruiez pour vostre proffit & pour celuy du public, de l'aduertissement que vous donne,

MONSEIGNEVR,

De Nancy ce 20. May, 1631.

Vostre tres-humble, & tres-affectionné seruiteur,
I. DE CHANTELOVVE.